

BOUÉE

INFOS | n° 222



Magazine d'informations municipales
Octobre 2019



Brocante du Comité des Fêtes



Grande marée de septembre

Sommaire

- Infos Municipales > page 2 - 4
- Environnement > page 5
- Enfance > page 5 - 6
- Sortir > page 6
- Kaléidoscope > page 6 - 7
- Associations > page 8

Bulletin municipal n° 221

Mairie de Bouée - 2 route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. 02 40 56 12 18 - Fax 02 40 56 14 33

Courriel : accueil@bouee.fr - Site : www.bouee.fr

Directeur de publication :

Jean-Paul NICOLAS

Rédaction :

Alain MONNIE, Marie Odile VANNERAUD,

Fatima EL HIMEUR, les services Enfance,

la bibliothèque et les associations

Maquette : Fatima EL HIMEUR

Infographie - Impression : Kalydéa

Crédit photo : Mairie, Jumble

Tirage : 500 exemplaires

Prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr

Avant le 09/10/2019

Retrouvez tous les Bouée Infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos municipales

Cérémonie du 11 novembre 1918

Vous êtes conviés à la cérémonie du dimanche 10 novembre 2019 en l'honneur de la commémoration du 11 novembre 1918.

Programme :

- 10h15 départ de l'église pour le monument aux morts
- Pot de l'amitié offert par la municipalité

Repas des Aînés

Il aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à partir de 12h30 à la salle des fêtes.

Vœux du maire

Le maire entouré de ses élus municipaux, vous présentera ses vœux le 11 janvier 2019 de 9h à 12h à la salle des fêtes.

Compte rendu du conseil municipal

> **Séance du 24 juin 2019** <

1) Fixation du nombre de sièges à la Communauté de communes

Il s'agit de fixer les modalités de la composition du conseil communautaire lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire explique que les membres du conseil communautaire nous engagent à valider la répartition de droit commun. Les élus acceptent et valident.

2) Compte-rendu du conseil d'école du 06 juin

Mme RENOUS lit le compte-rendu du conseil d'école.

3) Groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'organiser un groupement de commandes avec les communes de St Étienne de Montluc, Cordemais, Le temple de Bretagne, Campbon, La chapelle Launay pour les prestations suivantes :

- Vérification et maintenance

- des systèmes de sécurité incendie
- des équipements de cuisine et frigorifique
- de l'ascenseur

- Entretien des toitures-terrasses, chéneaux et gouttières des bâtiments.

La Communauté de communes Estuaire et Sillon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire, elle notifiera le marché.

Une convention sera donc signée entre la communauté de communes et les communes membres de ce groupement.

Monsieur Nicolas explique que la commune a d'ores et déjà dénoncé les contrats de maintenance (Chronofeu, Otis...) Actuellement, l'entretien des toitures est fait en régie.

Les élus acceptent d'adhérer à ce groupement de commandes et de désigner la communauté de communes comme coordonnateur du projet.

4) SYDELA

Monsieur MONNIÉ explique les changements à venir pour le Sydela. Les élus approuvent ces différents changements au sein du Sydela.

5) Redevance GRTGaz

Monsieur Bioret nous avait fait part d'une possibilité de récupérer une redevance auprès de « GRT gaz » pour l'occupation du domaine public.

En effet, nous bénéficions d'une redevance d'occupation du domaine public pour les pylônes électriques mais nous pouvons également bénéficier d'une redevance pour la canalisation de GRTGaz avec une antériorité de 2007 à aujourd'hui qui s'élève à 1666,61 €. Un titre de recettes sera émis. La redevance sera également demandée pour le transport d'électricité à ENEDIS. Les élus acceptent.

6) Avenants aux travaux de l'école

Monsieur Nicolas explique qu'il y a des avenants à valider pour les travaux de l'école.

Un avenant négatif de 5800,50 € pour l'entreprise GOURRAUD, une moins-value qui s'explique par le fait que les plans ont été légèrement modifiés pour permettre un passage de 3 mètres entre l'école et la salle polyvalente, ce qui a réduit la surface des fondations.

Une plus-value de 2807,96 € pour l'entreprise MCO qui correspond à un équilibrage entre éléments supprimés et ajoutés au niveau des menuiseries intérieures. Monsieur le Maire explique également que la couleur de la clôture sera légèrement modifiée sans plus-value.

7) Devis travaux de voirie

- M. le Maire rappelle les travaux d'aménagement de sécurité « route de La Violière » pour lesquels un devis de 10746,22 € a été validé avec l'entreprise CHARIER et une demande de subvention dans le cadre des « amendes de police 2018 a été déposée.

L'entreprise s'est rendu compte qu'il n'est pas prévu de branchement des eaux usées sous le futur trottoir. Un devis vient d'arriver en mairie d'un montant de 6 516 €TTC. Le devis est validé.

- Il explique également qu'un devis d'un montant de 1583€ HT est également fait pour compléter les bordures déjà prévues à la basse Violière. Ce n'est pas une obligation sur le plan technique mais esthétiquement il y aurait une continuité. Les élus refusent à l'unanimité de valider ce devis.

8) Atlantic'eau :

Mme VANNERAUD explique qu'Atlantic'eau est un syndicat mixte « fermé » n'exerçant que les compétences de **transport et distribution d'eau potable**. (pas la production)

Mme Vanneraud explique qu'il convient d'approuver ce projet de modification de statuts pour permettre à Atlantic'eau d'assurer les nouvelles missions.

Les élus décident de valider la modification des statuts telle que présentée.

9) Déplacement des modulaires au BAE

Les élus, à l'unanimité, refusent de s'engager dès maintenant sans plus de précision de la part de la communauté de communes.

10) Demande de dérogation cantine/péri

La commission « scolaire » a refusé cette demande.

Les membres du conseil municipal décident de suivre l'avis de la commission.

11) Poste d'Atsem

Après avoir étudié ces possibilités, la commission scolaire réunie le 19 juin, proposent de promouvoir un agent en interne. Les membres du conseil municipal peuvent entériner ou modifier cette décision.

Nous avons reçu une demande de la part de Mme DEMAY.

Les élus acceptent de promouvoir Mme DEMAY en interne.

12) Devenir d'un agent en CDD

Le contrat de Mme MERRIEN arrive à échéance le 31 août. Celle-ci fait partie du personnel de la commune depuis 2016. Compte tenu de la pérennité de ce poste, Mme RENOUS demande si la commune peut la stagiairiser. Les élus acceptent cette stagiairisation à compter du 1^{er} septembre 2019.

13) Signalisation « route du Carriaud »

M. le Maire explique que les services du Département nous ont contactés pour mettre en place la signalisation « route du Carriaud » telle que validée lors du projet d'aménagement de la voirie de la Pennais IV : modification du plan de circulation en créant un sens interdit en sortie sur la RD93.

Les élus débattent du sujet et valident cette modification de circulation. Monsieur le Maire dit qu'il aura rendez-vous avec Viabilis

14) Questions diverses

- Remerciements de « chored'elles » pour la subvention accordée en 2019

- Infos du Président du Conseil Départemental qui a souhaité maintenir la vitesse à 80 kms/h sur les routes du Département

- Après examen de la modification n° 3 de notre PLU, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Pays de la Loire a émis un avis favorable, qui vaut notification, dans le cadre des Personnes Publiques associées

- Dans le cadre de la Loi Alur, l'État élabore des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et des mesures de gestion en cas de changement d'usage pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Après réflexion, il n'existe pas de tel site sur la commune de Bouée. Un retour aux services de l'État sera fait en ce sens.

- La société Harmonie Habitat a transféré à la commune de BOUÉE toute la voirie située Impasse du Verger. L'entretien de celle-ci revient à la commune.

- Prêt de grilles de présentation : les élus refusent de prêter les grilles aux particuliers

- Demande de la part d'un collectif de parents et d'assistantes maternelles pour l'installation de jeux pour enfants : des devis pour une balançoire, un toboggan et un tourniquet seront demandés. À suivre au prochain conseil municipal

> Séance du 27 août 2019 <

1) Statuts d'Estuaire et Sillon

Il s'agit de se prononcer sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon qui ont été votés le 4 juillet dernier. À défaut, la décision de la commune sera réputée favorable.

M. le Maire explique les différentes compétences, Pour rappel :

Compétences obligatoires :

- En matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (SCOT, PLU)

- En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires

- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciale

- promotion du tourisme dont création des offices de tourisme

- en matière d'Eaux et milieux aquatiques

- gestion des milieux et prévention des inondations

- en matière de création, d'aménagement et d'entretien des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences optionnelles :

- protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- politique du logement et du cadre de vie
- création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et culturels
- le CLIC
- Les actions en faveur de la petite enfance : RAM, accueil collectif de la petite enfance, périscolaire, centre de loisirs, maisons des jeunes
- Assainissement des eaux usées

Compétences facultatives

- Gendarmeries
 - Animation musicale dans les classes
 - Transports scolaires (en tant qu'organisateur)
 - Lecture publique
 - Service emploi
 - Insertion par l'activité économique
 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
 - Réalisation d'actions foncières et viabilisation des terrains
- Les élus valident les statuts tels que présentés.

2) Recrutement d'un agent en CDD

Il s'agit de recruter quelqu'un pour remplacer un agent qui part (13h50 hebdomadaire sur 36 semaines, annualisé à 10h64. Les élus valident ce recrutement.

3) Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Comme déjà discuté lors du dernier conseil municipal, il s'agit de la procédure réglementaire pour titulariser Mme MERRIEN.

Les élus valident ce recrutement.

4) Point sur les travaux de l'école

M. le Maire explique que la mise en place des clôtures à l'école nécessite une modification de plan. Les élus souhaitent se rendre sur place pour constater ce point. À la suite de cette visite, ils souhaitent modifier la clôture au niveau de la sortie de secours. Le maître d'œuvre sera saisi de cette nouvelle proposition.

5) Avenants aux travaux de l'école

M. le Maire présente 3 avenants pour les travaux de l'école :

- Avenant n° 2 MCO : 820 € HT
- Avenant n° 2 LANDAIS : 1 860,20 €HT
- Avenant n° 1 GUÉRIN SOLS : 300,62 €HT

Les élus valident ces avenants.

6) Devenir des modulaires

M. le Maire explique que l'entreprise Modul'service de Malville a été contactée pour obtenir un devis d'enlèvement des modulaires de l'école. Parallèlement, M. le Maire explique que l'entreprise SOLFAB va établir un devis pour le déplacement de 2 modulaires en fond de cour et l'enlèvement définitif de 2 autres.

7) Devis jeux d'enfants

M. le Maire rappelle la demande formulée par des assistantes maternelles et des parents pour l'installation de jeux pour enfants. Des devis ont été demandés. Mme SURGET qui s'est occupée de ce dossier explique qu'il y a des normes de sécurité à respecter pour la balançoire uniquement (dalles souples amortissantes) mais que pour le toboggan et le tourniquet, ces éléments peuvent être installés sur des copeaux de bois, du sable ou bien de la pelouse. Pour autant, il faudrait tout de même clôturer l'aire de jeux.

Les agents de la commune ne pourront pas installer ces éléments seuls.

M. le Maire propose de se renseigner dans les communes avoisinantes qui ont déjà ces installations.

8) Indicateur de niveau sonore à la cantine

Pour rappel, le conseil des enfants qui s'est réuni en juin dernier a demandé la possibilité d'installer un testeur de niveau sonore dans la cantine scolaire. Un devis a donc été fait. Les élus acceptent de valider ce devis de 440 € HT.

9) Déplacement des limites d'agglomération

- M. le Maire rappelle le projet de circulation à sens unique sur la route du Carriaud et l'intervention du Département pour sécuriser la RD 93 à l'entrée de cette route. Il explique que des panneaux seront prochainement installés.
- La limite d'agglomération sera déplacée route de la Loire et placée à hauteur de la dernière maison.
- Les élus demandent que les entrées d'agglomération (soit en venant de Couébas, ou de la Haute division) soient davantage visibles par l'installation de panneaux pour limiter la vitesse des véhicules. M. le Maire dit qu'il sera fait un inventaire des routes à sécuriser en ce sens.

10) Problème poubelles

Les poubelles situées à plusieurs endroits stratégiques de la commune sont régulièrement vidées par les agents communaux. Ils sont ensuite obligés de trier leur contenu. Est-il possible de faire installer des petites poubelles de tri pour que les riverains puissent trier avant de jeter ?

Ce problème est particulièrement visible à Rohars, puisque le site est souvent occupé par les camping-cars, les chasseurs ou les pique-niqueurs.

Les élus demandent que des poubelles de tri soient installées au cimetière et d'ôter la poubelle de Rohars en affichant sur place un rappel au civisme.

Retour de l'expérience au prochain conseil municipal.

11) Questions diverses

- Illuminations de Noël : devis de 2 334 € TTC
- Demande de panneau signalétique pour des chambres d'hôtes. On va se renseigner pour savoir quelles sont les obligations pour la commune.
- Remaniement cadastral partiel de la commune : nouvelle représentation du plan cadastral consultable en mairie du 12 septembre au 12 octobre prochain. Le Maire explique que le géomètre sera également sur place du 7 au 12 octobre pour expliquer aux riverains les changements intervenus sur leurs parcelles.
- Assouplissement de la règle d'accompagnement des élèves de CE1/CE2 dans les transports scolaires : dorénavant, après dérogation demandée par les parents, ceux-ci pourront se rendre seuls à leur point d'arrêt
- Courrier d'un riverain pour les nuisances sonores sur la RD17. Un courrier sera fait à l'association responsable de ces nuisances.
- Face aux défis climatique et écologique, l'arbre est vu comme un élément de solution : la Région met donc en place une nouvelle opération basée sur le volontariat communal, de planter un arbre pour chaque naissance inscrite au registre d'état civil communal. Une subvention sera accordée à hauteur de 15 € par arbre planté suivant un règlement défini (choix de l'essence des arbres, événements participatifs avec les écoles et les familles concernées, plantations 2 fois par an). La commune peut se porter volontaire pour ce projet. Les élus acceptent de participer à ce projet. M. le Maire explique qu'un élu, spécialiste dans ce domaine, pourrait être chargé de ce dossier. Retour au prochain conseil municipal
- Un élu demande que le Sydela soit saisi pour que l'éclairage public fonctionne le matin de bonne heure, au moins à partir de 7 h pour que les enfants puissent se rendre à l'arrêt de bus sans danger. Info à transmettre
- Demande de coupe de bois. Les élus acceptent cette demande
- Feu d'artifice prévu le 14 septembre à 22 h

Environnement

Chiens, véhicules : Respectons nos trottoirs

Depuis plusieurs années la commune s'est attachée à sécuriser le déplacement piétonnier par la présence de trottoirs. Que ce soit dans le bourg ou vers le lotissement dit de la Pennais, de plus en plus d'habitants peuvent accéder maintenant au centre-ville, aux commerces et aux écoles en toute sécurité.

Malheureusement certains propriétaires de chiens laissent nos amis les bêtes effectuer leurs besoins au beau milieu des espaces piétonniers.

Pour permettre un déplacement satisfaisant aux promeneurs, enfants, poussettes... Nous leur demandons vivement d'éviter ce problème ou au moins de ramasser les crottes, résultat fâcheux de leur promenade ! Prévoir un simple sac suffit largement.

Les parents qui emmènent leurs enfants à l'école ou les promeneurs leur en seront gré.

Par ailleurs il est rappelé que les trottoirs doivent rester libres pour le passage des piétons et ne sont pas des parkings. Le stationnement y est donc formellement interdit. Nous constatons malheureusement que des voitures séjournent parfois sur les trottoirs alors qu'il existe à proximité des places libres sur les parkings.

Il serait regrettable que la commune soit obligée de prévoir des investissements coûteux pour permettre le libre accès aux trottoirs.

Merci à tous de faire les efforts nécessaires pour respecter la vie en commun.

Enfance

École Les Courlis

La rentrée

Cette année nous accueillons deux nouvelles enseignantes : Mmes RICHARD et BAHÉ ainsi que Mme DEMAY, nouvelle Atsem. Mmes OLLIVIER et NICOLAS sont toujours présentes dans l'école ainsi que Mme CRUAUD, l'Atsem.

Composition des classes à la rentrée 2019 :

- TPS PS MS : 25 élèves (enseignante : Mme OLLIVIER - Atsem : Mme CRUAUD)
- GS CP CE1 : 23 élèves (enseignantes : Mmes RICHARD et BAHÉ - Atsem : Mme DEMAY)
- CE2 CM1 CM2 : 24 élèves (enseignante : Mme NICOLAS et directrice de l'école)

Visite à l'épicerie d'arts

Ce mardi 24 septembre Mme RUIZ a accueilli tous les élèves de l'école pour présenter les différentes œuvres exposées.

Les élèves ont pu découvrir des œuvres figuratives ; il y avait de la peinture, du collage, des sculptures et de la poterie.

Ils ont pu ainsi s'exprimer face à une œuvre, ressentir des émotions et décrire.

Nous remercions vivement Mme Ruiz.



Visite à Rohars

Les amis de la Chapelle de Rohars ont invité les élèves de CE2 CM1 CM2 à se rendre à l'exposition sur les poissons de l'estuaire. Ce fut un moment très enrichissant, où les élèves ont pu découvrir la chapelle et l'exposition mais aussi le port de Rohars. Ils ont beaucoup apprécié les apports de M. MONNIÉ en ce qui concerne la vie autour du port. Merci encore aux amis de la Chapelle.



Les expériences en maternelle

Les élèves de MS et GS ont travaillé autour de l'œuf. Ils ont travaillé sur les changements d'états de l'œuf par les biais de l'omelette et des œufs durs. Ils ont observé que l'œuf liquide devient solide par le biais de la cuisson.

Les élections de délégués.

Afin de participer aux conseils citoyens avec les membres de la commune et du périscolaire, chaque classe a élu 2 délégués. Ce fut un moment pour les plus jeunes de découverte du déroulement d'un vote et pour les plus âgés de faire campagne. Le premier conseil citoyen se déroulera le 5 novembre.



École Sainte Thérèse

RENTRÉE SEPTEMBRE 2019

L'école Ste Thérèse a fait sa rentrée 2019 avec 78 élèves divisés en 3 classes :

- PPS-PS-MS-GS : enseignante et chef d'établissement Marie GÉRARD ; ASEM Virginie AUBINEAU
- CP-CE1 : enseignante Émeline JARDIN
- CE2-CM1-CM2 : nouvelle enseignante Morgane LEMARIÉ



Le projet d'école sur la découverte des métiers sera travaillé en assemblées et ateliers multi-âges.

Des échanges avec les parents d'élèves seront organisés en lien avec leur domaine professionnel.

Dans le cadre de ce travail, les élèves sont allés en sortie scolaire au Pallet, à la découverte de la vigne et du métier de vigneron.

Dans le cadre des activités physiques, une initiation au Hockey sur gazon est proposée aux élèves de la GS au CM2 durant 10 semaines.



Les CE2-CM1-CM2 iront à la piscine au 1^{er} trimestre, les GS-CP-CE1 au 3^{ème} trimestre, à Cordemais.

Les trois classes seront accueillies une fois par mois à la bibliothèque de Bouée.

Elles participeront également à des séances de musique (chant et rythme) avec l'intervenante Catherine JARRY.

Le marché d'automne se prépare : fruits, légumes, confitures, jus de pommes, gâteaux... seront à vendre. Il aura lieu dans la cour arrière de l'école le samedi 19 octobre.

Sortir

Bibliothèque de Bouée

Réseau des Médiathèques Estuaire et Sillon

Nous accueillons depuis le 1^{er} octobre une nouvelle bibliothécaire Audrey BIGUET-PAROISSIEN. Estelle LARDIÈRE est maintenant en poste à la médiathèque de La Chapelle Launay.

Bébés Bouquineurs : les mardis 12 novembre et 17 décembre de 9h45 à 10h30. Sur réservation auprès de la bibliothèque. Éveil aux livres pour les tout-petits (0-3 ans) accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles.

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2019 : du 16 au 24 novembre 2019 : programme à Bouée :

- **Samedi 23 novembre 2019** : fabrication de 2 produits ménagers : Amandine Beaune du blog « Mum à contre-courant, famille presque zéro déchets » : témoignage sur sa démarche zéro déchets + atelier de fabrication d'un produit ménager multi-usage et d'une pierre d'argile. De 10h30 à 12h30 dans la Salle des Fêtes. Sur inscription.
- **Samedi 30 novembre 2019** : Atelier « Furoshiki » : Amandine Beaune du blog « Mum à contre-courant, famille presque zéro déchets » : venez avec un morceau de tissu (foulard, étoffe...) et apprenez des techniques d'emballage cadeau réutilisable. Échange autour des idées de cadeaux zéro déchet et immatériel. De 10h30 à 12h30 dans la Salle des Fêtes. Sur inscription.

Pour rappel, le prix **Au Fil des Pages** se termine en novembre : vous pouvez voter jusqu'au samedi 23 novembre. La soirée de clôture et la proclamation des résultats auront lieu le vendredi 29 novembre à 20h à Cordemais.

Kaléidoscope



Cérémonie du 8 mai 2019



Concours de palets Amicale laïque



Concert d'été de la commune



Concours de photos de



Journée des peintres dans la nature les Amis de la chapelle de Rohars



Brocante du Comité des Fêtes



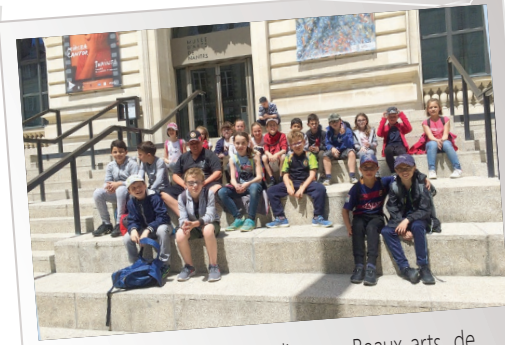
Rohars fête son porc - cochon grillé et chants de marins Comité des fêtes de Bouée



Les poissons de l'estuaire exposition des Amis de la chapelle de Rohars



Diki Daka - contes et musique par Les Amis de la chapelle de Rohars



Sortie de l'école Les Courlis aux Beaux-arts de Nantes



L'Épicerie d'art



Le Carnaval de l'école Ste Thérèse



Marché de Noël de BTM



Exposition de photos de Michel DELUEN organisée par les Amis de la chapelle de Rohars



Lecture et musique Bibliothèque



Conférence de Michel Ballot cryptozoologue, invité par la bibliothèque



la commission culturelle



Jeudi ciné mômes bibliothèque



Vœux du maire

Associations

Un spectacle inédit à Bouée.

Du rire et de la bonne humeur le :

SAMEDI 16 NOVEMBRE 2019 - 20H30 - SALLE POLYVALENTE DE BOUÉE

« LA COCOTTE-MINUTE » THÉÂTRE D'IMPROVISATION

La troupe « La Cocotte-minute » de Sainte Pазanne existe depuis 10 ans. « tous copains, et avec une belle dynamique, plein d'idées, souligne Éric LE-COMTE, membre fondateur. Chacun est libre, on évite toute contrainte et c'est sûrement pour cela que l'on s'amuse autant »

3 équipes de 3 joueurs s'opposent en joute verbale d'improvisation sur des thèmes imposés (non connus en amont par les joueurs).

Un maître de cérémonie garantit le bon déroulé et surtout entraîne le public dans l'énergie du spectacle.

La soirée se déroule ainsi : équipe A - équipe B puis équipe B - équipe C ; entracte ; équipe A - équipe C puis finale soit un spectacle de 2 heures.

Soirée organisée par le Comité des fêtes de Bouée - Participation du public à la chaussette



Dimanche 25 novembre 2018
SALLE DES FÊTES
BOUÉE De 10H00 à 18H00
2ème Marché de Noël
 Bar - Gâteaux
 Tombola
Venue du père Noël
 Organisé par
Bouée Travaux Manuels
 02 40 56 16 88 ou
 06 34 14 42 23
 EMAIL : merrien.vincent@gmail.com

BOUÉE 20h30
SAMEDI 16 NOVEMBRE
 Salle polyvalente
SOIRÉE THÉÂTRE D'IMPROVISATION

Participation à la chaussette
 Comité des fêtes de Bouée
<http://cdfbouee.com>

LA TROUPE DE THÉÂTRE **LA BOUÉSIENNE** Vous présente

La Soupière

De Robert LAMOUREUX



JANVIER 2020		FEVRIER 2020							
Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Samedi	Dimanche	Vendredi	Samedi	Dimanche	
25	26	01	02	08	09	14	15	16	
20 h 30	14 h 30	20 h 30	14 h 30	20 h 30	14 h 30	20 h 30	20 h 30	14 h 30	

Salle des fêtes - Bouée

A partir du 1 décembre 2019
Réservations au 07 70 19 55 04
 Lundi au vendredi de 15h00 à 19h00
 Samedi de 9h00 à 12h00

Tarif unique : 6.50 euros
 Enfants de 6 à 12 ans : 3.50 euros

Organisation OGEC/APEL école Sainte Thérèse de Bouée